



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Annonces de Total à 1,99 euro le litre d'essence.

Question écrite n° 6252

Texte de la question

M. Fabrice Brun alerte M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les récentes annonces du président-directeur général du groupe Total, Patrick Pouyanné, s'agissant du plafonnement des prix du carburant à 1,99 euro par litre. En effet, malgré cette déclaration, il convient de rappeler que l'embargo européen sur le gazole russe, en vigueur depuis début février, risque de renchérir le coût de ces énergies à l'avenir et que les prix du carburant risquent une nouvelle fois de s'envoler. Dans le même temps, près de 1,20 euro sur le prix du litre iront dans les caisses de l'État, alors que la situation est devenue intenable pour beaucoup des compatriotes faisant face à l'inflation qui a atteint jusqu'à 6 % sur le mois de février. Alors qu'un salarié fait en moyenne 22 kilomètres par jour pour aller travailler, l'État s'enrichit sur le dos des Français grâce au surplus de TVA engrangé avec la hausse des prix du carburant. Le Gouvernement se félicite de l'instauration de l'indemnité carburant de 100 euros, alors que ce dispositif ne semble pas réellement atteindre ses objectifs, puisqu'actuellement, 6 millions de Français éligibles ne l'ont toujours pas demandé et que des actes plus justes et concrets se font attendre à ce sujet. Face à ce constat, il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte mettre en place pour baisser les taxes sur les carburants afin de diminuer le prix du litre de carburant à la pompe pour tous les Français qui subissent l'augmentation générale des prix.

Données clés

Auteur : [M. Fabrice Brun](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6252

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [14 mars 2023](#), page 2305

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)